



Avec vous, des élus engagés pour défendre et revaloriser notre métier

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de **création de postes**. Objectif : un CPE pour 250 élèves, et création d'un vivier de TZR suffisant pour pallier les besoins de suppléances des établissements;
- **le respect du temps de travail** : 35 h hebdomadaires; pas d'heures supplémentaires imposées, qu'elles soient rémunérées ou récupérées;
- **l'amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation, et le retour à un mouvement national déconcentré ;
- **des équipes d'étudiants-surveillants étoffées**, formées et reconnues ;
- **la fin des postes en services partagés** et le **respect des affectations** sur les RNE.
- pour notre académie, la possibilité de solliciter un poste logé par NAS ou non lors des opérations de mutations, sans en faire des postes spécifiques.
- Le **retour** de la catégorie dans le « régime dérogatoire aux statuts de la Fonction Publique » qui garantissait des règles de gestions communes avec les enseignants.

REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Grâce à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- **l'augmentation des salaires** par le dégel de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- **une carrière** accélérée au rythme de l'ancien grand choix, se déroulant sur les trois grades pour tou.te.s,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, **la transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tou.te.s,
- l'accès à l'**échelle de rémunération des agrégés**.

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Pour conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU agissent pour que les avancées acquises dans la nouvelle circulaire de missions soient mises en pratique :

- **un métier centré sur le suivi en équipe des élèves** pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement;
- **conforter l'appartenance logique et naturelle des CPE aux équipes pédagogiques** et refuser les pressions managériales ;
- **une évaluation-conseil** assurée par un corps d'**inspection spécifique issu du corps** ;
- **une amélioration de la formation** initiale et continue, ainsi qu'un retour à une formation décentralisée qui réponde aux attentes de la catégorie.

DANS LES CAP COMME DANS LES CT :

ENSEMBLE, POUR AVANCER !

Voter pour le **SNES** et le **SNUEP** aux élections pour les **commissions administratives paritaires (CAP)** et pour la **FSU** pour les élections aux **comités techniques (CT)**, c'est se donner :

- **des élu·e·s** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminé·e·s pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- **des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;
- **une fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Pour les CAPA votez :

Pour le CTM
votez :



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN



Grâce aux élus du SNES et à leur intervention en établissement, mon chef d'établissement a enfin respecté mes missions et mon temps de travail.

Chloé E.. (59)



Grâce aux conseils du SNES et du SNUEP pendant les mutations, j'ai pu échapper à une affectation en service partagé.

Mathieu A. (62)

Grâce aux élus du SNES, j'ai fait respecter mes droits et j'ai obtenu une modification de mes avis pour la hors classe.

Cécile E. (59)



Sur les conseils du SNES et du SNUEP, j'ai reporté ma retraite de 6 mois afin de bénéficier du gain indiciaire de l'échelon spécial.

Guy C. (59)



29 > 06
NOV DÉC

Votez !



POUR AGIR ENSEMBLE

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN